

COMMUNE DE LAUSANNE

**Budget de fonctionnement de l'exercice 2003
Plan des investissements pour les années 2003 et 2004**

Préavis N° 2002/46

Lausanne, le 10 octobre 2002

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

En application des dispositions légales, la Municipalité vous soumet le projet de budget de 2003 ainsi que le plan des investissements pour les années 2003 et 2004.

Pour en faciliter l'analyse, la matière traitée a été divisée comme il suit :

1. **Résumé**
 2. **Considérations générales**
 3. **Modifications structurelles**
 4. **Budget de fonctionnement de 2003**
 5. **Plan des investissements pour les années 2003 et 2004**
 6. **Evolution présumée de la situation financière en 2003**
 7. **Conclusions**
-

1. RESUME

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique du budget de 2003 :

Compte administratif

(Compte de fonctionnement et investissements du patrimoine administratif)

COMPTE 2001	BUDGET 2002 (sans crédits suppl.)		BUDGET 2003	ECARTS
Fr.	Fr.		Fr.	Fr.
COMPTE DE FONCTIONNEMENT				
			CHARGES	REVENUS
1 317 368 737.98	1 358 728 500	Total des charges	1 498 013 900	139 285 400
1 316 501 596.17	1 328 789 600	Total des revenus		1 465 898 400
867 141.81	29 938 900	Excédent de charges		32 115 500
				2 176 600
COMPTE DES INVESTISSEMENTS				
			DEPENSES	RECETTES
93 753 586.06	128 431 200	Total des dépenses	139 080 700	10 649 500
19 669 716.44	18 593 000	Total des recettes		16 239 000
74 083 869.62	109 838 200	Investissements nets		122 841 700
				13 003 500
FINANCEMENT				
-74 083 869.62	-109 838 200	Investissements nets	122 841 700	13 003 500
77 690 789.68	79 847 500	* Amortissements		96 212 500
845 645.25	-3 875 600	* Mouvement sur les provisions et fonds de réserve	20 556 200	16 680 600
-867 141.81	-29 938 900	* Reprise de l'excédent de charges du compte de fonctionnement	32 115 500	2 176 600
	-63 805 200	Insuffisance d'autofinancement		79 300 900
3 585 423.50		Excédent d'autofinancement		15 495 700
77 669 293.12	46 033 000	* Autofinancement		43 540 800
				-2 492 200

Le compte de fonctionnement fait apparaître **un excédent des charges de 32.1 millions de francs**; ce résultat est légèrement en recul par rapport à celui du budget 2002 (excédent de charges de 29.9 millions de francs), tout en restant assez loin du résultat quasi équilibré enregistré aux comptes 2001, soit - 0.9 million.

Les dépenses brutes d'investissements du patrimoine administratif sont fixées à 139 millions de francs (y compris des autorisations d'achats de véhicules, de machines et de matériel pour 7.3 millions). Après déduction des recettes d'investissements, évaluées à 16.2 millions, les dépenses nettes d'investissements planifiées pour 2003 atteignent 122.8 millions.

Le financement des investissements est assuré à hauteur de 43.5 millions par l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement et de 79.3 millions par le recours à l'emprunt.

2. CONSIDERATIONS GENERALES

Dans l'environnement économique-politique actuel, la gestion financière d'une commune vaudoise, et plus particulièrement de celle contenant la plus forte concentration urbaine, ressemble de plus en plus à un véritable casse-tête. En effet, les autorités communales lausannoises sont notamment confrontées à la fois aux retombées parfois imprévisibles de l'opération EtaCom, aux reports successifs et importants de charges de l'Etat sur les communes (facture sociale notamment), à l'introduction du nouveau mode de taxation fiscale annuelle "postnumerando" pour les personnes physiques, à l'arrivée de nombreux immigrants auxquels il convient d'apporter toute l'aide nécessaire afin de faciliter leur intégration, à une forte pression pour accroître encore le nombre de places dans des centres de vie infantine ainsi qu'à l'encadrement des personnes à la recherche d'un emploi, hélas, toujours nombreuses à Lausanne.

Après plusieurs années d'efforts, on pouvait penser à la lecture des comptes de 2001 que l'heure était à nouveau à l'équilibre du compte de fonctionnement et à un haut niveau d'autofinancement des investissements. Pourtant, en automne 2001, l'Etat décidait que les communes participeraient à terme aux charges sociales du Canton non plus à hauteur de 33 1/3 % mais de 50 %, par une augmentation progressive (40 % en 2002, 45 % en 2003 et 50 % dès 2005). Il en découle que la part lausannoise à la facture sociale cantonale passe de 32 millions de francs aux comptes de 2001 à 49 millions au budget 2003, soit une augmentation de quelque 17 millions de francs. Rappelons, au surplus, que les comptes avaient été améliorés, sans que l'on puisse en préciser le montant exact, par un effet de rattrapage sur les impôts des personnes morales, lesquels s'inscrivaient à un niveau exceptionnellement élevé. Pour cette raison, au budget de 2003, lesdites recettes ont été portées pour un montant plus faible que celui ressortant des comptes de 2001, le tassement économique récent invitant également à la prudence.

S'agissant de l'opération EtaCom, les flux avec le compte de régulation se sont soldés par une économie de charges d'environ 1.5 million de francs pour Lausanne aux comptes de 2001; ce devrait encore être le cas en 2002. Toutefois en 2003, l'introduction de la tâche d'entretien des cours d'eau non corrigés et des rives de lacs provoque une inversion de tendance et Lausanne devrait, pour autant que l'estimation des charges reprises par l'Etat et portées au compte de régulation soit confirmée, enregistrer une perte dans la balance des flux avec le compte de régulation. En revanche, le montant perçu du Fonds intercommunal de péréquation devrait passer de 1.5 million en 2001 et 2002 à 4.6 millions de francs en 2003.

Enfin, les charges de personnel accusent une forte progression en raison des mesures particulières prises en faveur de certaines catégories de collaborateurs : Corps de police, Service de secours et d'incendie, ambulanciers, petite enfance.

Finalement, malgré les courants contraires cités plus haut, le résultat du budget 2003 présenté par la Municipalité n'enregistre pas d'aggravation notable par rapport à celui annoncé pour 2002.

3. MODIFICATIONS STRUCTURELLES

Par rapport au budget 2002, le budget 2003 enregistre tout d'abord les modifications de structure résultant du dernier remaniement administratif opéré par la Municipalité. Dans la brochure du budget, les chiffres du budget 2002 des unités budgétaires qui ont fait l'objet d'un transfert ont été déplacés dans leur nouvelle position.

Le budget 2003 enregistre en outre les modifications de structure suivantes :

A "Administration générale et finances", la section budgétaire intitulée "Unité d'évaluation et de conseil" a été transférée du Service de la révision (1801) au Secrétariat communal (1103).

Par ailleurs, afin de mettre en évidence l'importance des montants versés par la Commune à l'Etat, une nouvelle section budgétaire 1104 intitulée "Participation à des charges cantonales" regroupe principalement les participations de la Ville aux transports publics, au déficit de l'Etat ainsi qu'à la facture sociale.

A "Culture, sports, patrimoine", la structure du Service des gérances a été remaniée, l'ancien chapitre 3400 "Bâtiments administratifs" devenant l'unité budgétaire 3302 intitulée "Immeubles du patrimoine administratif", alors qu'une nouvelle unité 3303 "Administration de la direction et commission immobilière" a été créée.

Aux Services industriels, c'est l'ensemble de la structure comptable de la direction qui fait l'objet d'un profond remaniement.

* * * *

Un document intitulé "Budget reconstitué pour les unités budgétaires remaniées ou transférées", où la comparaison entre les chiffres des comptes 2001 et ceux des budgets 2002 et 2003 a été rétablie, est joint en annexe pour faciliter l'examen du budget 2003 des unités susmentionnées.

4. BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE 2003

Voici en résumé la comparaison des budgets de fonctionnement de 2003 et de 2002, classés par nature de charges et de revenus :

Résultat global	Budget 2003	Budget 2002	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Charges	1 498 013 900	1 358 728 500	139 285 400	10.3
Revenus	1 465 898 400	1 328 789 600	137 108 800	10.3
Excédent de charges	32 115 500	29 938 900	2 176 600	7.3

Résultat par catégorie	Budget 2003	Budget 2002	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
3 Charges	1 498 013 900	1 358 728 500	139 285 400	10.25
30 Charges de personnel	429 863 100	416 982 800	12 880 300	3.09
31 Biens, services et marchandises	400 861 800	413 364 100	-12 502 300	-3.02
32 Intérêts passifs	84 320 000	85 747 000	-1 427 000	-1.66
33 Amortissements	102 644 900	87 594 900	15 050 000	17.18
35 Dédommagements à des collectivités publiques	178 761 800	151 867 000	26 894 800	17.71
36 Subventions accordées	73 450 500	68 289 300	5 161 200	7.56
38 Attributions aux réserves	4 153 900	5 073 800	-919 900	-18.13
39 Imputations internes	223 957 900	129 809 600	94 148 300	72.53
4 Revenus	1 465 898 400	1 328 789 600	137 108 800	10.32
40 Impôts	508 450 000	477 470 000	30 980 000	6.49
41 Patentes, concessions	2 043 000	3 452 000	-1 409 000	-40.82
42 Revenus des biens	56 617 800	53 014 000	3 603 800	6.80
43 Taxes, ventes et prestations facturées	585 461 200	593 303 600	-7 842 400	-1.32
44 Part à des recettes sans affectation	4 655 000	3 613 000	1 042 000	28.84
45 Dédommagements de collectivités publiques	58 214 400	57 218 200	996 200	1.74
46 Subventions acquises	1 789 000	1 959 800	-170 800	-8.72
48 Prélèvements sur les réserves	24 710 100	8 949 400	15 760 700	176.11
49 Imputations internes	223 957 900	129 809 600	94 148 300	72.53
RESULTAT				
Excédent de charges	32 115 500	29 938 900	2 176 600	7.27

En complément aux données ci-dessus, vous trouverez en annexes les tableaux suivants :

- A) Compte de fonctionnement par direction
- B) Compte de fonctionnement par nature (détaillé)
- C) Evolution du compte de fonctionnement de 1980 à 2003.

3 CHARGES

30 Charges de personnel

+ 12.9 mios ou + 3.1 %

	Budget 2003	Budget 2002	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Administration générale et finances	39 008 800	38 054 800	954 000	2.5
Sécurité publique	102 697 100	98 257 500	4 439 600	4.5
Culture, sports, patrimoine	29 492 700	27 035 600	2 457 100	9.1
Travaux	82 960 100	80 841 200	2 118 900	2.6
Enfance, jeunesse et éducation	62 295 700	62 094 900	200 800	0.3
Sécurité sociale et environnement	67 648 200	65 583 300	2 064 900	3.1
Services industriels	54 260 500	53 115 500	1 145 000	2.2
Sous-total	438 363 100	424 982 800	13 380 300	3.1
Correctifs de la masse salariale	-8 500 000	-8 000 000	-500 000	6.3
Total	429 863 100	416 982 800	12 880 300	3.1

Relevons que les chiffres du budget de 2003 tiennent compte notamment des éléments suivants :

- ⇒ *Indexation de 0.3 % au 1^{er} janvier 2002*
- ⇒ *Annuités réglementaires au 1^{er} janvier 2003*
- ⇒ *Gratifications d'ancienneté échues en 2003*
- ⇒ *Augmentations d'effectifs de l'ordre de 120 EPT*
- ⇒ *Effet de la revalorisation des salaires de certaines catégories de personnel intervenue en 2002*
- ⇒ *Fixation d'une réserve pour accroissement d'effectif de 1.5 million de francs.*

Rappelons que dès l'exercice 2001 les économies salariales anticipées au niveau du budget sont portées en diminution du présent chapitre. Le montant desdites économies, budgétisé à 10 millions de francs pour 2002, a été maintenu au même niveau pour 2003.

Par ailleurs, les pourcentages particulièrement élevés qui apparaissent pour certaines directions s'expliquent de la manière suivante :

Sécurité publique (+ 4.5 %)

Forte augmentation de l'effectif du Corps de police, effet de la mise en œuvre des conclusions du préavis N° 239 du 20 septembre 2001 relatif à la sécurité publique à Lausanne.

Culture, sports, patrimoine (+ 9.1 %)

Au Service des forêts, domaines et vignobles, la nomination des ouvriers forestiers travaillant à l'année, et mis auparavant à disposition par des entreprises privées, a sensiblement augmenté l'effectif du personnel fixe dudit Service.

Par ailleurs, le taux élevé ci-dessus résulte également de la création de l'unité budgétaire 3303 "Administration de la direction et commission immobilière".

31 Biens, services et marchandises**– 12.5 mios ou – 3.0 %**

	Budget 2003	Budget 2002	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Fournitures, mobilier, machines et matériel	13 897 600	16 332 700	-2 435 100	-14.9
Achat d'eau, d'énergie et de combustibles (sans les SI)	25 723 300	25 496 200	227 100	0.9
Marchandises	15 585 800	14 688 900	896 900	6.1
Frais d'entretien (immeubles, installations, mobilier)	26 974 500	34 013 800	-7 039 300	-20.7
Honoraires et prestations de services	56 150 200	53 149 800	3 000 400	5.6
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	15 088 100	14 643 000	445 100	3.0
Autres dépenses en biens, services et marchandises	24 943 500	24 724 200	219 300	0.9
Sous-total	178 363 000	183 048 600	-4 685 600	-2.6
Achats d'énergie par les SI	222 498 800	230 315 500	-7 816 700	-3.4
Total	400 861 800	413 364 100	-12 502 300	-3.0

Comme à l'accoutumée, ce chapitre de charges a retenu toute l'attention de la Municipalité afin d'en limiter la progression, voire de le diminuer.

Notons, tout d'abord, que les achats d'énergie sont en régression de 7.8 millions de francs suite à la baisse des prix, principalement au niveau du gaz.

Cette catégorie de dépense étant mise à part, les autres postes diminuent pour la première fois depuis longtemps, de 4.7 millions de francs (– 2.6 %). Il y a lieu cependant de préciser que la baisse de charges principale, qui a trait aux frais d'entretien, est essentiellement due à un transfert vers les extensions ordinaires du Service des eaux ainsi que des Services industriels. A noter, par ailleurs, qu'un effort d'économie tout particulier a été porté sur le remplacement du mobilier affecté aux activités administratives, d'où une réduction de quelque 30 % de ce type de dépenses (– 0.4 million).

Les principales autres variations que l'on peut mettre en exergue sont les suivantes :

310	<i>Transfert des acquisitions de matériel pédagogique dans une comptabilité extra communale</i>	–	0.9 million
311	<i>Transfert des achats d'équipements et d'installations des SI dans les extensions ordinaires</i>	–	0.9 million
312	<i>Consommation d'énergie à la STEP</i>	+	0.3 million
318	<i>Transfert des activités statistiques au SCRIS</i>	+	0.4 million
318	<i>Frais d'emprunts</i>	+	1.9 million
318	<i>Accueil d'enfants (garderies, APEMS)</i>	+	1.8 million
319	<i>Frais divers des SI (logo, plaquette, site Internet, promotion, cotisations, taxe véhicules, ristourne aux communes)</i>	+	0.8 million

32 Intérêts passifs**– 1.4 mio ou – 1.7 %**

Malgré le net accroissement de l'endettement prévu pour les années 2002 et 2003, les charges d'intérêts diminuent grâce à l'arrivée à échéance, pendant cette période, d'importants emprunts comportant des taux relativement élevés, renouvelés à des conditions sensiblement plus favorables.

33 Amortissements**+ 15.1 mios ou + 17.2 %**

	Budget 2003	Budget 2002	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Remises, défalcons et moins-values d'impôts	5 000 000	6 600 000	-1 600 000	-24.2
Autres pertes, défalcons et moins-values	1 432 400	1 147 400	285 000	24.8
Amortissements du patrimoine administratif de la Bourse communale	57 553 600	51 600 900	5 952 700	11.5
Amortissements du patrimoine administratif des SI	38 658 900	28 246 600	10 412 300	36.9
Total	102 644 900	87 594 900	15 050 000	17.2

Au Service des impôts, les défalcons ont fait l'objet d'un réajustement compte tenu du niveau des provisions (– 1.6 million), alors que le poste "autres pertes", suite à l'introduction du programme de gestion immobilière (OFIGER), enregistre systématiquement les "vacants" sous cette rubrique (+ 0.2 million), avec contrepartie dans les "revenus des immeubles du patrimoine financier".

A la "Bourse communale", il y a lieu de relever la hausse des amortissements prévus au Service des eaux (+ 3 millions de francs), suite notamment aux diverses réactivations effectuées et à la mise en service de la station de Lutry rénovée.

Aux Services industriels enfin, les fortes réactivations opérées récemment sur les immeubles et installations techniques ont pour conséquence un net accroissement des amortissements.

35 Dédommagements à des collectivités publiques**+ 26.9 mios ou + 17.7 %**

	Budget 2003	Budget 2002	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Compte de régulation EtaCom	83 450 000	71 000 000	12 450 000	17.5
Participation à des entreprises de transports	32 000 000	31 750 000	250 000	0.8
Participation au déficit de l'Etat	5 600 000	5 600 000	0	0.0
Facture sociale	49 113 600	35 615 000	13 498 600	37.9
Participation à l'Organisme médico-social vaudois	5 220 500	4 370 000	850 500	19.5
Frais de taxation et de perception des impôts facturés par l'Etat	1 865 000	1 830 000	35 000	1.9
Part communale aux mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du canton	805 700	798 000	7 700	1.0
Participation aux mesures actives du travail	262 000	262 000	0	0.0
Autres dédommagements	445 000	642 000	-197 000	-30.7
Total	178 761 800	151 867 000	26 894 800	17.7

La hausse de la contribution au compte de régulation EtaCom, qui passe de fr. 620.– à fr. 725.– par habitant, entraîne un accroissement de charges de 12.45 millions de francs.

Dans le cadre de l'Organisme médico-social vaudois, la participation de la Ville à l'ALSMAD passe de fr. 35.20 à fr. 41.60 par habitant.

Quant à la facture sociale, outre un accroissement de base des charges, elle subit la hausse résultant de la nouvelle répartition entre le Canton et les communes, soit 45 % du total des dépenses à charges des communes en 2003, contre 40 % en 2002 et 33 % en 2001. Le détail de ladite facture est dès lors le suivant :

	Budget 2003	Budget 2002
	fr.	fr.
Total	49 113 600	35 615 000
Enseignement spécialisé	3 670 000	2 670 000
PC AVS/AI et LAVAMal	20 805 000	15 555 000
Prévoyance et aides sociales	14 280 000	10 428 700
Protection de la jeunesse	4 529 000	2 819 000
Hébergement médico-social	5 829 600	4 142 300

36 Subventions accordées**+ 5.2 mios ou + 7.6 %**

	Budget 2003	Budget 2002	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Administration générale et finances	3 467 300	3 570 300	-103 000	-2.9
Sécurité publique	93 300	83 100	10 200	12.3
Culture, sports, patrimoine	31 036 500	29 836 000	1 200 500	4.0
Enfance, jeunesse et éducation	18 942 500	17 834 600	1 107 900	6.2
Sécurité sociale et environnement	19 469 300	16 965 300	2 504 000	14.8
Services industriels	441 600	0	441 600	
Total	73 450 500	68 289 300	5 161 200	7.6

Voici les variations principales intervenues entre le budget de 2002 et celui de 2003 (en millions de francs) :

⇒ <i>Université de Lausanne – Chaire d'honneur de la Ville</i>	+ 0.220
⇒ <i>Fondation AESCE – Subvention unique en 2002</i>	- 0.200
⇒ <i>Béjart Ballet Lausanne</i>	+ 0.140
⇒ <i>Opéra de Lausanne</i>	+ 0.200
⇒ <i>Théâtre de Vidy-Lausanne E.T.E.</i>	+ 0.200
⇒ <i>Affaires sportives</i>	+ 0.255
⇒ <i>Conservatoire de musique</i>	- 0.230
⇒ <i>FASL</i>	+ 0.300
⇒ <i>APEF – Mamans de jour</i>	+ 0.340
⇒ <i>Vallée de la Jeunesse</i>	+ 0.300
⇒ <i>Point d'eau</i>	+ 0.100
⇒ <i>Aide au logement</i>	+ 0.506
⇒ <i>Aide sociale lausannoise complémentaire</i>	+ 0.166

38 Attributions aux réserves**- 0.9 mio ou - 18.1 %**

	Budget 2003	Budget 2002	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Fonds de péréquation des PFO	28 400	50 000	-21 600	-43.2
Fonds de régularisation des loyers	1 000	1 000	0	0.0
Fonds du Service des eaux	369 300	1 150 400	-781 100	-67.9
Fonds des SI	3 755 200	3 872 400	-117 200	-3.0
Total	4 153 900	5 073 800	-919 900	-18.1

39 Imputations internes**+ 94.1 mios ou + 72.5 %**

L'augmentation du solde moyen du patrimoine administratif à amortir, notamment en raison des réactivations opérées par le Service des eaux ainsi que par les Services industriels, entraîne un accroissement de la

facturation interne des intérêts pour 6.7 millions de francs. Par ailleurs, la restructuration des différentes sections budgétaires des Services industriels a eu pour conséquence une refacturation sensiblement plus importante de charges, à l'intérieur du Service de l'électricité essentiellement, d'où une inflation dans ces chapitres de près de 88 millions de francs.

4 REVENUS

40 Impôts

+ 31 mio ou + 6.5 %

	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2003	2002	fr.	%
	fr.	fr.		
Impôts sur le revenu et la fortune	338 000 000	323 000 000	15 000 000	4.6
Impôts sur le bénéfice et le capital	106 000 000	89 000 000	17 000 000	19.1
Impôts fonciers	28 500 000	28 000 000	500 000	1.8
Droits de mutations	6 500 000	9 000 000	-2 500 000	-27.8
Impôts sur les successions et les donations	23 000 000	22 000 000	1 000 000	4.5
Impôts sur la propriété et sur la dépense	6 450 000	6 470 000	-20 000	-0.3
Total	508 450 000	477 470 000	30 980 000	6.5

Impôts sur le revenu et la fortune

L'exercice 2003 correspondra à l'introduction de la taxation annuelle postnumerando. Ce système introduit la simultanéité de la période de calcul et de la période de taxation, ce qui signifie que la taxation pour une année donnée aura désormais comme objet les revenus acquis cette même année. Le système de paiement par acomptes demeure. Les acomptes 2003, période transitoire, seront calculés, pour l'ensemble du Canton, sur la base de l'impôt payé en 2002, majoré de 8 %.

De même l'impôt sur la fortune sera perçu selon des modalités semblables; la majoration de l'impôt s'élèvera à 10 %.

Impôts sur le bénéfice et le capital

La prévision de l'impôt sur le bénéfice et le capital est essentiellement fondée sur les résultats des comptes 2000 et 2001, compte tenu de la marche actuelle des affaires, ainsi que de mesures techniques (introduction de taxations provisoires notamment) relatives à l'avancement des travaux de taxation.

41 Patentes et concessions

- 1.4 mio ou - 40.8 %

La forte diminution enregistrée dans ce chapitre résulte de la suppression, par l'Etat, des taxes de patentes (colportage, déballage, étalage), ainsi que des taxes de patentes perçues auprès des établissements publics. Cette baisse est partiellement compensée par la hausse du tarif des prolongations d'ouverture desdits établissements.

42 Revenus des biens**+ 3.6 mios ou + 6.8 %**

	Budget 2003	Budget 2002	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Intérêts, prêts et participations	4 262 000	4 260 000	2 000	0.0
Revenu des immeubles du patrimoine financier	26 445 000	25 650 000	795 000	3.1
Revenu des biens du patrimoine administratif	25 355 300	22 546 800	2 808 500	12.5
Autres revenus	555 500	557 200	-1 700	-0.3
Total	56 617 800	53 014 000	3 603 800	6.8

Au patrimoine financier, le Service des forêts, domaines et vignobles prévoit une baisse du produit des vignes (- 0.7 million) suite à la diminution des prix du vin ainsi qu'à la baisse des rendements. Le Service des gérances, quant à lui, escompte une hausse du produit des loyers de 1.1 million.

Au patrimoine administratif, le Service de la circulation s'attend à une hausse du produit des parcs d'un million de francs en raison de l'augmentation de la fréquentation des P+R et de la mise en place de nouvelles zones "macarons"; le Service des gérances, quant à lui, prévoit une augmentation des loyers administratifs de 0.6 million de francs (reprise du théâtre de l'Arsenic, facturation à l'ORP), alors que le Service administratif de la Direction des travaux a budgétisé un ajustement du produit des redevances pour l'affichage de quelque 1 million.

43 Taxes, ventes et prestations facturées**- 7.8 mios ou - 1.3 %**

	Budget 2003	Budget 2002	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Taxes, redevances et prestations de services	83 894 300	86 148 700	-2 254 400	-2.6
Ventes diverses (sans les ventes d'énergie des SI)	60 026 000	62 916 600	-2 890 600	-4.6
Frais facturés à des tiers, remboursements	10 971 900	10 909 700	62 200	0.6
Amendes	15 500 000	13 000 000	2 500 000	19.2
Autres contributions	17 336 000	12 433 600	4 902 400	39.4
Sous-total	187 728 200	185 408 600	2 319 600	1.3
Ventes d'énergie des SI	397 733 000	407 895 000	-10 162 000	-2.5
Total	585 461 200	593 303 600	-7 842 400	-1.3

La diminution constatée dans ce chapitre s'explique essentiellement par la baisse du produit des ventes d'énergie aux Services industriels (- 10.2 millions ou - 2.5 %), régression en relation avec celle des achats figurant dans le chapitre 31. Cette rubrique enregistre par ailleurs les écarts suivants (en millions de francs) :

434 Taxes et prestations des Abattoirs	- 0.726
434 Gestion des déchets - Prestations facturées	- 0.200
434 Taxe d'épuration des eaux	- 1.648
435 Ventes du Service des eaux	- 2.500
437 Amendes	+ 2.500

438	<i>Electricité – Facturation aux crédits d'investissements des prestations de personnel ainsi que des intérêts intercalaires</i>	+	7.463
439	<i>Electricité – Disparition de la participation de EOS à la baisse du tarif MT</i>	-	3.509
439	<i>Multimédia – Recettes diverses (abonnements Internet)</i>	+	0.900

44 Part à des recettes sans affectation + 1 mio ou + 28.8 %

Le Service des impôts prévoit que la part à l'impôt sur les gains immobiliers passera de 2 à 3 millions de francs, hausse fondée sur les comptes 2001 (3.3 millions), avec une correction à la baisse pour tenir compte du fait que dès 2003 l'exercice fiscal sera aligné sur l'année civile et ne comportera donc cette année-là que dix mois au lieu de douze.

45 Dédommagements de collectivités publiques + 1 mio ou + 1.7 %

	Budget 2003	Budget 2002	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Total	58 214 400	57 218 200	996 200	1.7
Fonds de péréquation EtaCom	4 600 500	1 500 000	3 100 500	206.7
Participation de l'ECA aux frais du Service de secours et d'incendie	9 532 000	9 321 000	211 000	2.3
Participation cantonale aux charges du Groupe sanitaire	1 240 000	1 491 000	-251 000	-16.8
Participation des collectivités publiques aux charges de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation	21 040 700	24 087 500	-3 046 800	-12.6
Participation des communes aux charges de la station d'épuration (STEP)	3 983 700	3 829 700	154 000	4.0
Participation cantonale à la régionalisation sociale ainsi qu'aux frais administratifs RMR	6 336 200	6 973 100	-636 900	-9.1
Participation de la Confédération aux frais de l'Office régional de placement (ORP)	8 382 400	7 760 000	622 400	8.0
Autres dédommagements	3 098 900	2 255 900	843 000	37.4

Le dernier projet de décret du Conseil d'Etat relatif à EtaCom prévoit une forte hausse de la contribution versée à la Ville par le Fonds de péréquation (+ 3.1 millions de francs).

Au Groupe sanitaire, les subventions de l'Etat sont en baisse de 0.25 million de francs, alors qu'au Service des écoles primaires et secondaires elles régressent de 3.5 millions de francs, les traitements des enseignants remplaçants, de même que le matériel pédagogique, n'émergeant plus au budget communal.

Par ailleurs, la diminution de charges enregistrée dans le secteur "RMR" induit une baisse de la participation cantonale.

Enfin, relevons que la hausse enregistrée sous le poste "Autres dédommagements" provient essentiellement de la participation de l'Etat aux charges d'entretien des cours d'eau non corrigés et des rives de lacs, suite à l'entrée en vigueur de la deuxième étape d'EtaCom.

48 Prélèvements sur les réserves**+ 15.8 mios ou + 176.1 %**

	Budget 2003	Budget 2002	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	24 710 100	8 949 400	15 760 700	176.1
Fonds de régularisation des loyers	1 000	1 000	0	0.0
Fonds de péréquation de la STEP	3 882 100	1 260 400	2 621 700	208.0
Fonds des SI	20 827 000	7 688 000	13 139 000	170.9

L'augmentation des charges liées à l'épuration des eaux (traitements, amortissements, énergie), de même que la baisse du produit de la taxe d'épuration, entraînent un recours accru au Fonds de péréquation ad hoc.

Aux Services industriels, ce sont les prélèvements prévus par le Service d'électricité (compensation des mesures d'assainissement EOS et égalisation des résultats), de 20.7 millions de francs, qui provoquent l'écart constaté.

5. PLAN DES INVESTISSEMENTS POUR LES ANNEES 2003 ET 2004

Ce plan est constitué par les trois chapitres suivants :

- ⇒ Un plan des dépenses d'investissements pour 2003 et 2004, portant sur les crédits déjà votés (A I).
- ⇒ Un plan des dépenses d'investissements pour 2003 et 2004, portant sur les crédits à voter d'ici la fin 2004, lesquels sont classés par ordre de priorité (A II).
- ⇒ Une liste pour mémoire des projets à présenter au-delà de l'an 2004.

* * * *

Voici la récapitulation des dépenses présumées d'investissements pour l'exercice 2003 :

(en millions de francs)	Dépenses présumées		
	Sur crédits votés au 15.09.2002	Sur crédits à voter	Total
Administration générale et finances	0.3	8.1	8.4
Sécurité publique	7.5	5.2	12.7
Culture, sports, patrimoine	11.2	4.8	16.0
Travaux	17.2	19.6	36.8
Enfance, jeunesse et éducation	14.3	8.2	22.5
Sécurité sociale et environnement	3.2	2.0	5.2
Services industriels	17.7	12.5	30.2
Total du patrimoine administratif	71.4	60.4	131.8
Patrimoine financier	13.0	0.0	13.0
Total général	84.4	60.4	144.8

Les principales dépenses prévues pour 2003 sont les suivantes :

	<i>(en milliers de francs)</i>
Ensemble des crédits d'extension (RECOLTE, voirie, collecteurs, parcs, eaux)	18'900
Renouvellement des infrastructures micro-informatiques et stockage magnétique des données	7'000
Nouvelle centrale d'alarme du Corps de police	5'500
Deuxième étape de désodorisation de la STEP	4'000
Installation de lavage des fumées de la STEP	4'000
Assainissement du réseau d'eau et des stations de pompage	2'500
Agrandissement du groupe scolaire d'Entre-Bois	10'000
Assainissement et rénovation des bâtiments scolaires – 3 ^{ème} étape	3'700
Mesures d'urgence pour la rentrée scolaire 2003 (Coteau-Fleuri, Grand-Vennes, Bergières)	3'500
Construction d'une salle omnisports au Vieux-Moulin	3'000
Extensions ordinaires des Services industriels	22'000
Achat des conduites d'amenée d'eau du Pays d'Enhaut, y compris l'usine de Sonzier	4'000
Renouvellement partiel du réseau 50 kV et 125 kV	4'000
Achats d'actions et assainissement de FMHL SA	2'800
Haldimand 3 / Arlaud 2 – Démolition et reconstruction (patrimoine financier)	4'000
Grand-Pré 3-5 – Transformation et rénovation pour la Haute Ecole de Théâtre Suisse (PF)	7'000

Précisons encore que les recettes d'investissements pour 2003 sont évaluées à 16.2 millions de francs et que les dépenses nettes d'investissements du patrimoine administratif s'élèvent à 122.8 millions de francs compte tenu des demandes d'autorisations d'achats.

Le chiffre de 122.8 millions de dépenses nettes d'investissements dépasse assez nettement l'enveloppe de 100 millions de francs définie par le Plan de législature. La Municipalité escompte toutefois qu'au vu des expériences régulièrement faites au moment des comptes ladite enveloppe ne sera pas dépassée.

6. EVOLUTION PRESUMEE DE LA SITUATION FINANCIERE EN 2003

Pour estimer cette évolution, il convient d'abord de déterminer le volume d'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement (ressources), puis définir l'utilisation en se fondant sur le plan des investissements ainsi que les demandes d'achats de matériels et de logiciels informatiques, de véhicules, de machines et de matériel. Enfin, l'opposition des deux données (ressources et utilisation) indique dans quelle mesure la Commune est apte à financer par ses propres moyens les investissements programmés.

Détermination de l'autofinancement		
	Doit	Avoir
	(En millions de francs)	
Excédent des charges de fonctionnement	32.1	
Amortissements		96.2
Attributions aux réserves		4.1
Prélèvements sur les réserves	24.7	
	<u>56.8</u>	<u>100.3</u>
Autofinancement	43.5	
	<u>100.3</u>	<u>100.3</u>
Investissements nets du patrimoine administratif (utilisation)		
	Doit	Avoir
	(En millions de francs)	
Dépenses brutes d'investissements	131.8	
Autorisations d'achats	7.2	
Subventions et recettes sur investissements		16.2
	<u>139.0</u>	<u>16.2</u>
Investissements nets		122.8
	<u>139.0</u>	<u>139.0</u>
Financement		
	Mios de francs	%
Investissements nets	122.8	100.0
./. Autofinancement	43.5	35.4
Insuffisance d'autofinancement ou emprunts nouveaux	<u>79.3</u>	<u>64.6</u>

L'insuffisance d'autofinancement de 79.3 millions de francs (patrimoine financier non compris) sera couverte par le recours à l'emprunt, tout comme les investissements du patrimoine financier, lesquels s'élèvent à 13 millions de francs. Toutes choses restant égales par ailleurs, la dette totale avoisinerait ainsi 2.2 milliards de francs à la fin 2003.

7. CONCLUSIONS

En vertu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne

vu le préavis N° 2002/46 de la Municipalité, du 10 octobre 2002;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2003 comme il suit :

Charges	fr. 1'498'013'900
Revenus	1'465'898'400
Excédent des charges	fr. 32'115'500

2. de prendre acte des dépenses d'investissements prévues pour 2003;
3. de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2003.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

- Annexes :
- A. Compte de fonctionnement par direction
 - B. Compte de fonctionnement par nature
 - C. Evolution du compte de fonctionnement (sans les imputations internes) de 1980 à 2002
Brochure du projet de budget de l'exercice 2003
Plan des investissements pour les années 2003 et 2004
Budget reconstitué pour les unités budgétaires remaniées ou transférées